



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de SAINT-GEORGES
Route Départementale n° 40 (hors agglomération)
Tournage d'un téléfilm

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-1994 du 1^{er} juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la demande de la Société DELANTE PRODUCTIONS,

Vu l'avis favorable des communes de Villedieu et Alleuze

Vu la demande du service des transports,

Vu la consultation de la commune de Saint-Flour,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et des participants

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Réglementation

Le vendredi 7 novembre 2025 de 9 h00 à 20h00, la Route Départementale n°40 sera fermée à la circulation entre le PR 25+750 et le PR 27+250 (entre Cousergues et Grisols)

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 116,921,721,621 et 40 via Villedieu et Saint-Flour

Les circuits scolaires 15-S3427, 15-S3399 et 15-S3410 seront autorisés à emprunter la section de route interdite le soir selon les horaires établis par le service des transports de la Région AURA.

ARTICLE 4 : Prescriptions techniques

Avant la réouverture à la circulation, l'organisateur devra procéder au nettoyage de la chaussée et de ses dépendances, tout désordre imputable au tournage et de nature à compromettre la sécurité des usagers de la route devra être supprimé ou à défaut balisé.

ARTICLE 5 : Signalisation de position et de déviation

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'organisateur :

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 le retrait de la signalisation

ARTICLE 6 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 7 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : Ampliation

L'exécution du présent arrêté sera publiée sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal
- Mairie de Saint-Georges
- M. le Président de l'association sportive Automobile Arverne

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
 - M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
 - M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports
- Mairies de Villedieu, Alleuze, Saint-Flour

A Aurillac le 29 septembre 2025.

**Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités**



Philippe FABREGUE

ROUTE DEPARTEMENTALE N°50

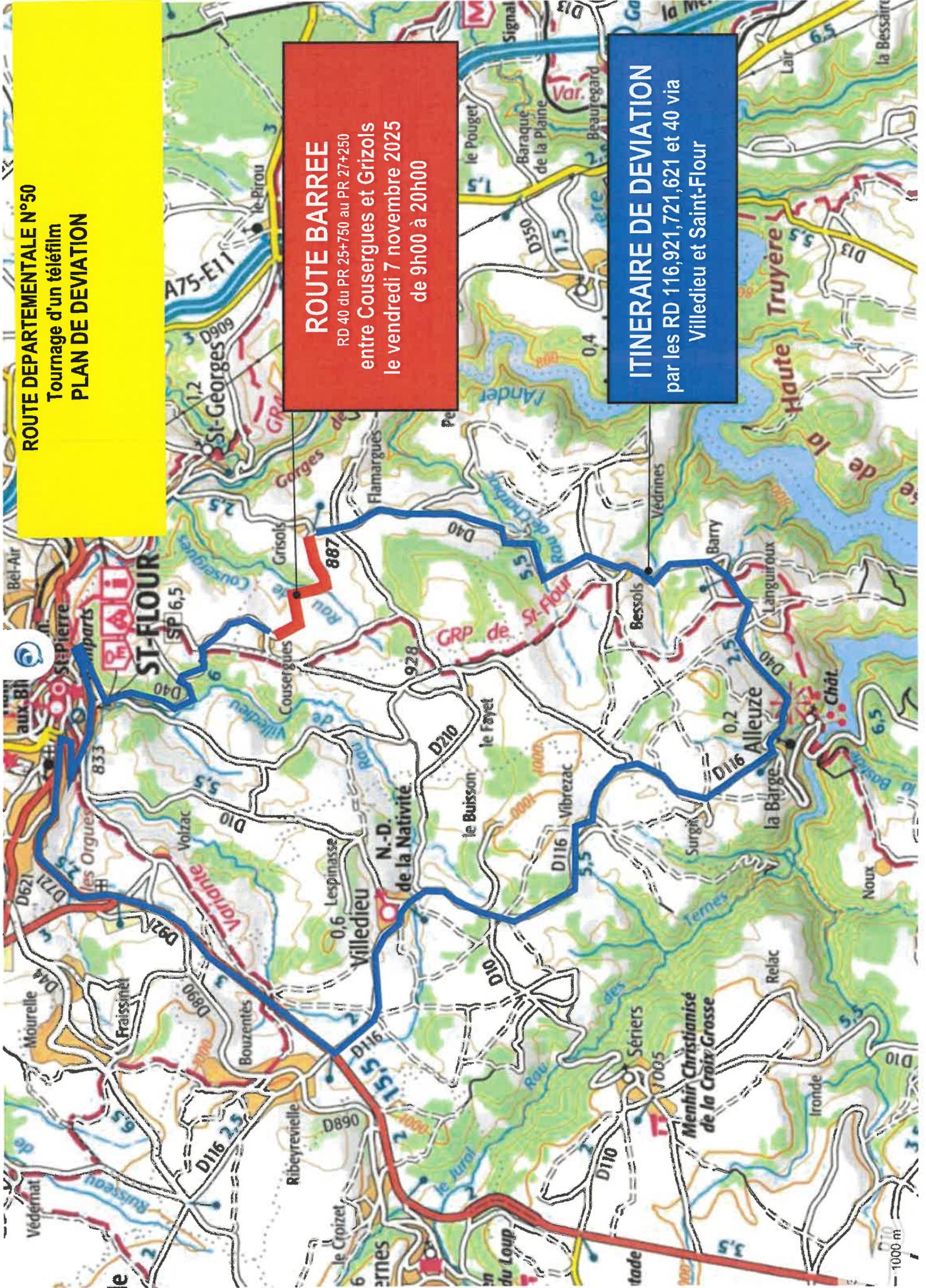
Tournage d'un téléfilm
PLAN DE DEVIATION

ROUTE BARREE

RD 40 du PR 25+750 au PR 27+250
entre Cousergues et Grizols
le vendredi 7 novembre 2025
de 9h00 à 20h00

ITINERAIRE DE DEVIATION

par les RD 116, 921, 721, 621 et 40 via
Villedieu et Saint-Flour



Patrick Canal

De: Mairie VILLEDIEU
Envoyé: vendredi 26 septembre 2025 13:54
À: Patrick Canal
Objet: RE : RD 40 déviation Cousergues

Bonjour,
C'est ok pour nous.

Cordialement,

CHASSANG Yolande
Maire de VILLEDIEU
10 Rue des Ecoles
15100 VILLEDIEU
04.71.73.04.53
Mail : 15villedieu.mairie@orange.fr

Le : 25 septembre 2025 à 13:35 (GMT +02:00)

De : "Patrick Canal" <PCanal@cantal.fr>

À : "Mairie VILLEDIEU" <15villedieu.mairie@orange.fr>, "Secrétariat Centre Technique Ville de Saint-flour" <secretariat.ctm@saint-flour.net>, "transports15" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "RICHARD Jean-Marie" <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>, "DELCAUSSE François" <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>, "Mairie ALLEUZE" <mairie@alleuze.com>

Objet : RD 40 déviation Cousergues

Bonjour,

Pour votre avis sur cette déviation à venir, merci

Bonne journée

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Patrick Canal

De: Mairie ALLEUZE
Envoyé: vendredi 26 septembre 2025 09:46
À: Patrick Canal
Objet: Re: RD 40 déviation Cousergues

Bonjour

Mon avis est favorable à cette déviation

Bonne journée
Michel Rouffiac
Maire d'Alleuze

Le 2025-09-25 13:35, Patrick Canal a écrit :

- > Bonjour,
- >
- > Pour votre avis sur cette déviation à venir, merci
- >
- > Bonne journée [1]
- >
- > Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention
- > exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère
- > personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent
- > du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite
- > loi « Informatique et Libertés ».
- > Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un
- > tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous
- > est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en
- > utiliser tout ou partie.
- > Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir
- > immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre
- > système.
- >
- >
- > Links:
- > -----
- > [1] <https://www.cantal.fr/redirection-signature-mail-1/>

Patrick Canal

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: vendredi 26 septembre 2025 11:51
À: Patrick Canal; RICHARD Jean-Marie
Cc: SEYT J CHAPAT (julien.chapat@seyt.fr); ANDRE Autocars
Objet: RE: RD 40 déviation Cousergues
Pièces jointes: 15-S3427.pdf; 15-S3399.pdf; 15-S3410.pdf

Bonjour,

Suite à votre demande d'avis concernant la déviation prévue sur la route départementale n°40 entre Cousergues et Grizols le vendredi 7 novembre 2025, je vous informe que trois circuits scolaires seront impactés :

- S3427
- S3399
- S3410

Les fiches horaires de ces circuits sont jointes au présent mail afin de permettre, dans la mesure du possible, leur passage le soir malgré la déviation.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

François Delcausse

Assistant technique
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne des transports du Cantal
28 avenue Gambetta
15015 AURILLAC CEDEX

Accueil physique
12 rue Marie-Maurel
15000 AURILLAC

Allo la Région
Un numéro unique pour organiser mon trajet.
04 8000 7000
laregionvous transporte.fr

Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>
Envoyé : jeudi 25 septembre 2025 13:36

À : Mairie VILLEDIEU <15villedieu.mairie@orange.fr>; Secrétariat Centre Technique Ville de Saint-flour <secretariat.ctm@saint-flour.net>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; Mairie ALLEUZE <mairie@alleuze.com>
Objet : RD 40 déviation Cousergues

Bonjour,
Pour votre avis sur cette déviation à venir, merci

Bonne journée

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

15-S3399 - ST GEORG-ST FL COL-LASTIC-VIEILESP EC SF
ALLER

			Transporteurs Scolaire LMMeJV- : Itinéraires Services Km en charge (Calculé)	1 Oui S3399-A2 1 40,3 LMMeJV--	1 Oui S3399-A1 1 11,7 LMMeJV--
Commune	Coordonnées		Point d'arrêt		
SAINT-GEORGES	3.1307362	44.992941	Petges		07:18
	3.1226644	44.9946429	CHARBIAC		07:21
	3.104142	45.0094685	STGEORGES - Gd Champ		07:26
SAINT-FLOUR	3.106159	45.0338	Collège la Vigière		07:33
	3.0885203	45.0337528	Allées Georges Pompidou		07:37
SAINT-MARY-LE-PLAIN	3.12972	45.163031	Espezolles	08:10	
VIEILLESPESE	3.1499594	45.1267519	Ecole	08:15	
LASTIC	3.2355595	45.1158502	Goutteneyre	08:27	
VIEILLESPESE	3.1499594	45.1267519	Ecole	08:39	
LASTIC	3.2105613	45.1131401	Place	08:49	
VIEILLESPESE	3.1499594	45.1267519	Ecole	08:58	

Transporteur
OUVRIER AUTOCARS

RETOUR

			Transporteurs Scolaire LM-JV-- : Scolaire --Me---- : Itinéraires Services Km en charge (Calculé)	1 Non Oui S3399-R1 2 11,7 --Me----	1 Oui Non S3399-R1 1 11,7 LM-JV--	1 Non Oui S3399-R2 2 40,3 --Me----	1 Oui Non S3399-R2 1 40,3 LM-JV--
Commune	Coordonnées		Point d'arrêt				
SAINT-FLOUR	3.0885203	45.0337528	Allées Georges Pompidou	13:12	18:05		
	3.106159	45.0338	Collège la Vigière	13:16	18:09		
SAINT-GEORGES	3.104142	45.0094685	STGEORGES - Gd Champ	13:23	18:16		
	3.1226644	44.9946429	CHARBIAC	13:28	18:21		
VIEILLESPESE	3.1499594	45.1267519	Ecole			12:05	16:10
LASTIC	3.2105613	45.1131401	Place			12:15	16:20
VIEILLESPESE	3.1499594	45.1267519	Ecole			12:24	16:29
LASTIC	3.2355595	45.1158502	Goutteneyre			12:37	16:42
VIEILLESPESE	3.1499594	45.1267519	Ecole			12:49	16:54
SAINT-MARY-LE-PLAIN	3.12972	45.163031	Espezolles			12:54	16:59
SAINT-GEORGES	3.1307362	44.992941	Petges	13:32	18:25		

Transporteur
OUVRIER AUTOCARS

15-S3410 - ALLEUZE_SAINTE-GEORGES_SAINTE-FLOUR_MONTCHAMP_TIVIERS
ALLER

			Transporteurs	1	1
			Scolaire LM-JV-- :	Non	Oui
			Scolaire --Me---	Oui	Non
			Itinéraires	S3410-A2	S3410-A1
			Services	1	1
			Km en charge (Calculé)	56,4	63,6
Commune	Coordonnées	Point d'arrêt	--Me---	LM-JV--	
ALLEUZE	3.078085 44.969798	Surgit	07:02	07:02	
	3.085422 44.961997	La Barge	07:05	07:05	
	3.104568 44.9618385	Languiroux	07:09	07:09	
	3.111254 44.967814	Le Barry	07:12	07:12	
	3.1118 44.977668	Bessols	07:14	07:14	
SAINT-GEORGES	3.127708 44.975242	Védrines Place villa	07:17	07:17	
	3.115893 45.009092	Grizols	07:24	07:24	
	3.1018996 45.013025	Couzergues	07:26	07:26	
SAINT-FLOUR	3.106159 45.0338	Collège la Vigière	07:33	07:33	
	3.1023128 45.0344659	Collège St Joseph	07:35	07:37	
	3.0885203 45.0337528	Allées Georges Pompidou	07:41 ^A	07:41 ^A	
MONTCHAMP	3.080985 45.034697	Lycée de haute Auvergne	07:53	07:43	
	3.228513 45.065204	Sistrières	08:23	08:11	
	3.2139087 45.0886787	Loudières		08:17	
	3.2021981 45.0708531	Le Bourg		08:22	
TIVIERS	3.154129 45.060151	Le Chassang		08:32	
	3.1653768 45.057588	Terrefaite	08:36	08:35	
SAINT-FLOUR	3.1023128 45.0344659	Collège St Joseph	08:47	08:48	
	3.104071 45.0336181	Ecole Thioleron		08:49	

Transporteur

TRANSPORTS M.ANDRE

Nota

A : CORRESPONDANCE VERS VOLZAC VIA LIGNE S3407

RETOUR

			Transporteurs	1	1
			Scolaire LM-JV-- :	Non	Oui
			Scolaire --Me---	Oui	Non
			Itinéraires	S3410-R2	S3410-R1
			Services	2	1
			Km en charge (Calculé)	56,4	64,0
Commune	Coordonnées	Point d'arrêt	--Me---	LM-JV--	
SAINT-FLOUR	3.1023128 45.0344659	Collège St Joseph	12:08	16:47	
	3.104071 45.0336181	Ecole Thioleron		17:00	
TIVIERS	3.1653768 45.057588	Terrefaite	12:19	17:10	
	3.154129 45.060151	Le Chassang		17:14	
MONTCHAMP	3.2021981 45.0708531	Le Bourg		17:25	
	3.228513 45.065204	Sistrières	12:31	17:27	
SAINT-FLOUR	3.2139087 45.0886787	Loudières		17:33	
	3.0885203 45.0337528	Allées Georges Pompidou	13:02 ^A	18:02 ^A	
	3.080985 45.034697	Lycée de haute Auvergne	13:05	18:06	
	3.1023128 45.0344659	Collège St Joseph	13:13	18:14	
SAINT-GEORGES	3.106159 45.0338	Collège la Vigière	13:14	18:14	
	3.1018996 45.013025	Couzergues	13:19	18:20	
	3.115893 45.009092	Grizols	13:21	18:23	
ALLEUZE	3.127708 44.975242	Védrines Place villa	13:29	18:31	
	3.1118 44.977668	Bessols	13:32	18:34	
	3.111254 44.967814	Le Barry	13:34	18:36	
	3.104568 44.9618385	Languiroux	13:37	18:38	
	3.085422 44.961997	La Barge	13:41	18:42	
	3.078085 44.969798	Surgit	13:43	18:45	

Transporteur

TRANSPORTS M.ANDRE

Nota

A : CORRESPONDANCE DEPUIS VOLZAC VIA LIGNE S3407

15-S3427 - TANAVEL-STFLOUR COL-ALLEUZ-STFL EC SF**ALLER**

				Transporteurs Scolaire LM-JV-- : Scolaire --Me--- : Itinéraires Services Km en charge (Calculé)	1 Oui Non 22IT3427A1 1 53,3	1 Non Oui 22IT3427A2 1 43,9
Commune	Coordonnées		Point d'arrêt	LM-JV--	--Me---	
VALUEJOLS	2.952024	45.050036	NOUVIALOU	07:12	07:15	
	2.951585	45.046752	NOUVIALLE - ABRI VOYAGEURS	07:14	07:18	
TANAVELLE	2.967319	45.027518	Latga	07:17	07:22	
	2.999963	45.022233	Le Bourg	07:21	07:27	
SAINT-FLOUR	3.054399	45.024154	Fraissinet (aire jeu)		07:32	
	3.0885203	45.0337528	Allées Georges Pompidou	07:36	07:42	
	3.080985	45.034697	Lycée de haute Auvergne	07:39	07:45	
ALLEUZE	3.085422	44.961997	La Barge	08:03		
	3.104568	44.9618385	Languiroux	08:06	08:22	
	3.10705881241192	44.9658121710091	CARREFOUR D40/LA CROUZ	08:08	08:27	
	3.111254	44.967814	Le Barry	08:10	08:30	
	3.1118	44.977668	Bessols	08:12		
	3.127708	44.975242	Védrines Place villa	08:15		
SAINT-GEORGES	3.1307362	44.992941	Petges	08:24		
SAINT-FLOUR	3.1061053	45.0260624	La Chaumette	08:36		
	3.1023593	45.0344333	Ecole St Joseph	08:48	08:45	
	3.104071	45.0336181	Ecole Thioleron	08:50		

Transporteur
SEYT TRANSPORTS

RETOUR

				Transporteurs Scolaire LM-JV-- : Scolaire --Me--- : Itinéraires Services Km en charge (Calculé)	1 Non Oui 22IT3427R2 1 44,0	1 Oui Non 22IT3427R1 1 50,7
Commune	Coordonnées		Point d'arrêt	--Me---	LM-JV--	
SAINT-FLOUR	3.1023593	45.0344333	Ecole St Joseph	12:00	17:00	
	3.104071	45.0336181	Ecole Thioleron		17:05	
	3.1061053	45.0260624	La Chaumette		17:17	
SAINT-GEORGES	3.1307362	44.992941	Petges		17:29	
ALLEUZE	3.127708	44.975242	Védrines Place villa		17:39	
	3.1118	44.977668	Bessols		17:42	
	3.111254	44.967814	Le Barry	12:15	17:44	
	3.10705881241192	44.9658121710091	CARREFOUR D40/LA CROUZ	12:18	17:46	
	3.104568	44.9618385	Languiroux	12:20	17:49	
	3.085422	44.961997	La Barge		17:55	
SAINT-FLOUR	3.080985	45.034697	Lycée de haute Auvergne	12:57	18:08	
	3.0885203	45.0337528	Allées Georges Pompidou	13:00	18:11	
	3.054399	45.024154	Fraissinet (aire jeu)	13:05		
TANAVELLE	2.999963	45.022233	Le Bourg	13:15	18:26	
	2.967319	45.027518	Latga	13:20	18:29	
VALUEJOLS	2.951585	45.046752	NOUVIALLE - ABRI VOYAGEURS	13:25	18:32	
	2.952024	45.050036	NOUVIALOU	13:27	18:34	

Transporteur
SEYT TRANSPORTS